

Maintien de l'Assemblée Générale le 5 mai 2020 et dividende 2019 confirmé mais réduit à 1,75 euro par action

Précisions sur les modalités de réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2020

Ajustement à la baisse du dividende à 1,75 euro par action

Le Conseil d'administration de Kaufman & Broad S.A. réuni ce jour, au regard du contexte de crise sanitaire actuel et des déclarations récentes du Gouvernement appelant à faire preuve de modération sur le versement des dividendes, a décidé de ramener la proposition de distribution de dividende qui sera faite au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2019 lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2020 de 2,50 € par action à 1,75 € par action, soit une baisse de 30 % par rapport au dividende initialement proposé et au dividende versé en 2019 au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2018. Par ailleurs, seule la possibilité de percevoir le dividende en numéraire sera proposée.

Cette décision marque la volonté de Kaufman & Broad S.A. de s'inscrire dans une démarche responsable dans le contexte actuel et d'assurer l'équilibre entre les intérêts de ses diverses parties prenantes.

A l'occasion de la publication le 19 mars 2020 de ses résultats du 1er trimestre, Kaufman & Broad S.A. a rappelé son choix de privilégier la performance économique depuis plusieurs années qui conduit à une structure financière caractérisée par une absence de dette nette et une situation de liquidité extrêmement solide de 412,5 millions d'euros associée à un backlog de plus de 3,4 milliards d'euros. Cette situation lui permet de ne pas envisager de demander le report ou la suspension du paiement de ses charges fiscales et sociales ni de solliciter des prêts bancaires garantis par l'Etat, le recours au dispositif de chômage partiel se faisant de façon raisonnée avec une compensation à 100 % pour les salariés.

Le montant du dividende non versé permettra de renforcer son action de soutien notamment en faveur des soignants et de l'éducation des enfants. Par ailleurs, la situation financière déjà solide du Groupe s'en trouvera renforcée.

Les salariés actionnaires, premiers actionnaires de Kaufman & Broad S.A. avec plus de 15 % du capital, ont apporté leur soutien à la décision d'ajuster le dividende.

Précisions sur les modalités de réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2020

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-231 du 25 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 5 mai 2020 se tiendra exceptionnellement à huis-clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Dès lors, il est expressément demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer et de participer à cette assemblée générale en votant à distance grâce au formulaire de vote par correspondance. Ils peuvent également donner pouvoir au Président.

Chaque actionnaire aura la possibilité de suivre le déroulement de l'assemblée générale par voie de conférence téléphonique.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société en amont de l'assemblée générale conformément aux dispositions des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante infos-actionnaire@ketb.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. La conférence téléphonique ne permettra qu'une écoute de l'assemblée générale, aucune question ne pouvant être posée par cet intermédiaire.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site www.kaufmanbroad.fr. L'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'assemblée générale y seront mis à disposition

Ce communiqué est disponible sur le site www.kaufmanbroad.fr

Contacts

Directeur Général Finances

Bruno Coche
01 41 43 44 73
infos-invest@ketb.com

Relations Presse

Relations Médias : Agence Hopscotch Capital : Violaine Danet
01 58 65 00 77 / k&b@hopscotchcapital.fr
Kaufman & Broad : Emmeline Cacitti
06 72 42 66 24 / ecacitti@ketb.com

A propos de Kaufman & Broad - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.20-023. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Kaufman & Broad (www.kaufmanbroad.fr). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 1.2 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.